



INFORMATIONS SAISON 2019-2020

UNE TENUE SOUPLE SUFFIT POUR ESSAYER !

Inscription

Remettre au professeur :

- un certificat médical daté à partir du 1^{er} août 2019 et mentionnant "apte à la pratique du karaté" + "apte à la compétition" pour les compétiteurs (katas et/ou combats)
- le bulletin d'adhésion au club
- le règlement de l'adhésion & de la licence (voir ci-dessous)
- la demande de licence fournie sur place par l'enseignant

NB : le club peut vous faire une attestation de versement de la cotisation (pour les comités d'entreprise, etc.). La demander au professeur.

Tarifs pour l'année 2019-2020 = 115 €

Le tarif annuel comprend l'adhésion à l'association Saint Michel Karaté, ainsi que la licence et la cotisation fédérale de la Fédération Française de Karaté

2 cours de découverte sans engagement pour les débutants.

--

Vous pouvez payer :

- par chèque au nom de SAINT MICHEL KARATÉ, avec possibilité de payer en 2 fois (1 chèque encaissé immédiatement, le second le mois suivant)
- par coupons sport ANCV
- par chèques vacances ANCV
- en espèces
- par virement sur le compte du club : IBAN FR76 1240 6001 4654 9098 0650 820, BIC AGRIFRPP824

NB : pour deux inscriptions ou plus dans une même famille, déduire 10 € par personne

Horaires des cours et lieux d'entraînement

Karaté enfant	horaires	jours	lieux
De 6 à 7 ans	17H30 à 18H25	Mercredi	salle polyvalente
De 8 à 10 ans	17H30 à 18H25	Vendredi	salle omnisport du collège

Karaté ado & adultes	horaires	jours	lieux
Tous grades	18H30 à 20H00	Mardi	salle omnisport ou salle polyvalente
	18H30 à 20H00	Vendredi	salle omnisport du collège
Marrons et noires	18H30 à 20H00	Mercredi	dojo salle polyvalente

Self-défense-systema (16 ans et +)	horaires	jours	lieux
Tous niveaux	19H00 à 21H00	Mardi	école primaire
	19H00 à 21H00	Vendredi	Salle des Isgles

Dojo salle polyvalente = place François Mitterrand 16470 Saint Michel

Salle omnisport du collège = 49 rue de l'Égalité 16470 Saint Michel

École primaire = 29 rue Joseph Chaumette 16470 Saint Michel (derrière l'ancienne mairie)

Salle des Isgles = 4 place de l'Abbé Noir de Chazournes 16470 Saint Michel (derrière l'église)

Le club sera fermé en période de vacances scolaires sauf informations contraires des enseignants.

SAINT MICHEL KARATÉ - Association loi 1901 déclarée à la préfecture de la Charente n° W161002925
Club affilié à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées sous le n°016 0614 - N° SIRET 524 127 131 0001

Siège social : 21 rue des Saugets 16470 SAINT MICHEL

Contact karaté = Rodolphe GIANNOTTI : 07 50 93 28 12 / rodolphegiannotti@gmail.com

Contact self-défense systema = Laurent RATAT 06 35 79 58 75 / laurent.ratat@gmail.com

<http://saint-michel-karate-charente.jimdo.com/>